



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **le mercredi 1 octobre 2025, à 19 h 30** au bureau municipal, sis au 528, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers, Samantha Hartwell, Russell Perkins et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

Les conseillers Vanessa Chapman et Corey Strapps sont absents.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Liste des comptes
3. Dépôt des rapports comparatifs
4. Contrat entretien ménager
5. Embauche journalier-conducteur poste temporaire
6. Adjudication contrats pour le remplacement de ponceaux lots 1 et 2
7. Achat d'équipements – transfert fibre optique
8. Abolition cour municipale
9. Demande dans le cadre du Programme d'aide financière 2026 pour la formation des pompiers volontaires de la municipalité de Bury
10. Autorisation de signature - Entente concession Golf Pen-Y-Bryn
11. Autorisation pour la prise des photographies du patrimoine immobilier de la MRC
12. Nouvelle signalisation – chemin Maine Central
13. Soumissions sel à déglacage pour la saison 2025-2026
14. Appel d'offres achat pierre concassé 0-4" MG-112
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 :31.

2. Liste des comptes

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 171 059.04 \$.

2025-10-138



No de résolution
ou annotation

QUE le rapport soit classé sous le numéro 09-2025 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Dépôt des rapports comparatifs

Le conseil municipal prend acte du dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2025.

4. Autorisation de signature - contrat entretien ménager 2025-2026

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu cinq (5) offres de service ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Russell Perkins,

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, Madame Louise Brière, à signer un contrat avec Mme Robyn Parsons pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

5. Embauche journalier-conducteur poste temporaire

ATTENDU QU'il y a lieu de combler un poste temporaire de journalier-conducteur ;

ATTENDU QU'à la suite d'un affichage à l'interne et l'externe, la municipalité a reçu un curriculum vitae ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU QUE M. Alexis Côté soit embauché à titre de journalier-conducteur temporaire pour une période minimum de 3 mois, débutant le 20 octobre 2025, au salaire et aux conditions dans la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

6. Adjudication contrats pour le remplacement de ponceaux lots 1 et 2

ATTENDU QUE le remplacement de ponceau s'avère nécessaire afin de permettre aux eaux de s'écouler de façon sécuritaire sans endommager la route ;

ATTENDU QU'une subvention du programme d'aide à la voirie locale volet redressement a été accordé pour un montant total de 510 102 \$;

ATTENDU QUE la subvention représente 80 % des coûts pour la réfection d'un total de huit (8) ponceaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a procédé à un appel d'offres sur invitations des pour le remplacement de quatre (4) ponceaux ;

ATTENDU Que les trois (3) entrepreneurs suivants ont présenté une soumission pour le projet lot 1 ;

2025-10-139

2025-10-140

2025-10-141



No de résolution
ou annotation

Rang	Soumissionnaires	Montant déposé avant taxes
1	Transport et excavation S. Nadeau	87 200 \$
2	Groupe Prévost	70 000 \$
3	Excavation Lyndon Betts	109 048 \$

ATTENDU Que les trois (3) entrepreneurs suivants ont présenté une soumission pour le projet lot 2;

Rang	Soumissionnaires	Montant déposé avant taxes
1	Transport et excavation S.Nadeau	60 740 \$
2	Groupe Prévost	56 015 \$
3	Excavation Lyndon Betts	74 919 \$

ATTENDU QU'une analyse détaillée sera effectuée et que le plus bas soumissionnaire devra avoir présenté une soumission conforme aux exigences des plans et devis ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR le conseiller Russell Perkins,

ET RÉSOLU D'octroyer le contrat pour le projet de remplacement de trois (3) ponceaux lot 1 au montant de 73 491.25 \$, taxes nettes, à Groupe Prévost. La subvention de 80% sera appliquée et la municipalité défraiera 20% de ce montant soit 14 698.25 \$.

ET D'octroyer le contrat pour le projet de remplacement d'un (1) ponceau lot 2 au montant de 58 808.74 \$, taxes nettes, à Groupe Prévost. La subvention de 80% sera appliquée et la municipalité défraiera 20% de ce montant soit 11 761.74 \$.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

7. Achat d'équipements – transfert fibre optique

2025-10-142

ATTENDU QU'à la suite du retrait de l'entente intermunicipale concernant la fibre optique sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François ;

ATTENDU QU'il s'avère nécessaire de procéder à l'achat et l'installation de divers équipements en lien avec l'installation de la fibre optique dans les bâtiments municipaux;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise l'achat des équipements, licences ainsi que les frais d'installations auprès du fournisseur Tech-Nic Réseau Conseil Inc pour un montant de 4 320.96 \$, plus taxes.

QUE la dépense soit affectée au fonds de roulement à raison de 4 536.46 \$, taxes nettes, sur une période de trois (3) ans, débutant en 2026.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



2025-10-143

8. Abolition cour municipale

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de East Angus désirent se prévaloir des dispositions des articles 105 et suivants de la Loi sur les cours municipales ainsi que de l'article 10 du règlement 125-98 pour abolir la cour ;

ATTENDU QUE les démarches pour l'abolition de la cour seront entreprises rapidement ;

ATTENDU QUE la ville de East Angus doit connaître les intentions des municipalités de la MRC et s'assurer qu'elles poursuivront les démarches pour l'abolition de la cour municipale commune de la ville de East Angus ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Russell Perkins,

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Bury signifie son intention de procéder à l'abolition de la cour municipale commune de la ville de East Angus ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ville de East Angus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Demande dans le cadre du Programme d'aide financière 2026 pour la formation des pompiers volontaires de la municipalité de Bury

2025-10-144

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury prévoit la formation de quatre (4) pompier au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU DE présenter une demande d'aide financière pour l'année 2026 dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

10. Autorisation de signature - Entente concession Golf Pen-Y-Bryn

2025-10-145

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Russell Perkins,

ET RÉSOLU d'autoriser le Maire, monsieur Denis Savage, et la Directrice générale/greffière-trésorière, madame Louise Brière, à signer pour et au nom de la municipalité de Bury, l'entente avec M. Michel Boutin concessionnaire au Club de golf Pen-Y-Bryn.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

11. Autorisation pour la prise des photographies du patrimoine immobilier de la MRC

2025-10-146

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder en collaboration avec la MRC du HSF, à l'inventaire du patrimoine immobilier des immeubles construits avant 1940 dans les 14 municipalités de la MRC du HSF ;

La Loi sur le patrimoine culturel a introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté (MRC) d'adopter et mettre à jour périodiquement un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. Cette obligation a été mise en place pour protéger le patrimoine bâti du Québec et pour mieux planifier l'aménagement et le développement du territoire en prenant compte du patrimoine bâti.

ATTENDU QUE la municipalité donne l'autorisation aux employés de la MRC du HSF qui seront clairement identifiés d'accéder aux propriétés qui sont considérées inaccessibles de la voie publique, sous les mêmes conditions que l'inspecteur municipal et sous la supervision de l'équipe du service d'aménagement du territoire de la MRC ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU que le conseil municipal de Bury autorise les employés de la MRC du HSF à faire la prise de photographie directement sur le terrain des propriétés concernées afin de réaliser l'inventaire du patrimoine immobilier.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

12. ANNULÉ



No de résolution
ou annotation
2025-10-147

13. Soumissions sel à déglacement pour la saison 2025-2026

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a reçu trois (3) offres de prix pour l'achat de 200 tonnes métriques de sel de déglacement ;

ATTENDU QUE ces offres s'inscrivent comme suit :

Sel Warwick	107.00 \$, la tonne métrique
Mines Seleine	108.54 \$, la tonne métrique
Compass Minerals	138.00 \$, la tonne métrique

Livraison comprise, taxes en sus.

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR le conseiller Russell Perkins,

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de 200 tonnes métriques de sel de déglacement auprès de l'entreprise Sel Warwick, au prix de 107,00 \$, la tonne métrique, taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

14. ANNULÉ

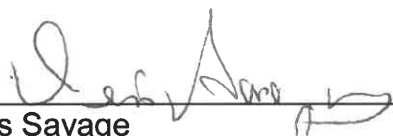
15. Période de questions

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent des questions reliées à l'ordre du jour.

16. Levée de l'assemblée

La conseillère Samantha Hartwell propose la levée de l'assemblée, il est 20h32.

Signé ce 2 octobre 2025.



Denis Savage
Maire



Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière

2025-10-148